

L'ours brun (*Ursus arctos*)

Carte d'identité de l'espèce

Systematique

Super Ordre : Carnivores

Ordre : Fissipèdes

Famille : Ursidés

Genre : *Ursus*

Espèce : *Ursus arctos*

Statut de protection et de conservation :

- Protection nationale par arrêté ministériel du 23/04/07
- Inscrit à l'annexe II de la Convention de Berne de 1979
- Inscrit aux annexes II et IV de la Directive européenne « Habitats – Faune – Flore » CEE 92/43 du 21/05/92
- Inscrit à l'annexe II de la Convention de Washington
- En *préoccupation mineure* sur la liste rouge mondiale IUCN mais en *danger critique d'extinction* sur la liste nationale.

Aspects de la biologie et de l'écologie intervenant dans la conservation de l'ours brun en France :

L'ours brun, *Ursus arctos* est une espèce présente sur de vastes zones de l'hémisphère Nord en Russie, Amérique du Nord, Asie, Orient ainsi qu'en Europe orientale et occidentale. Les individus d'Europe occidentale pèsent de 100 kg pour les femelles à 250 kg pour les gros mâles et mesurent de 0,8 à 1,2 m au garrot. Leur durée de vie est estimée entre 25 et 30 ans.

En France, il fréquente essentiellement les milieux forestiers et n'est présent que sur le massif pyrénéen. L'aire de répartition de la population en 2009 couvre environ 3 000 km² sur le versant français, répartie en 3 noyaux, mais elle déborde largement en Espagne et en Andorre. Le domaine vital d'un individu adulte stabilisé varie de 70 km² pour une femelle avec des oursons de l'année, à plus de 500 km² pour un mâle adulte. Il utilise essentiellement l'étage montagnard (entre 1 300 et 1 800 m). La population est estimée à 17 ours en 2009 dont 12 contactés coté français.

Omnivore opportuniste, son régime alimentaire est majoritairement constitué d'éléments d'origine végétale (environ 75 %). La fraction animale concerne insectes, charognes mais également des animaux sauvages ou domestiques. Animal principalement nocturne, il peut être actif pendant la journée. Son hibernation, entre les mois de novembre et avril, n'est pas profonde et il est d'ailleurs possible de trouver des indices frais pendant l'hiver.

Les femelles sont mûres vers 3 ou 4 ans et les mâles vers 4 ou 5 ans. La période du rut s'étale de mai à juin mais la gestation propre est repoussée à l'hiver où elle dure environ 2 mois. La femelle donne naissance en tanière à 2 ou 3 oursons tous les 2 à 3 ans en moyenne.

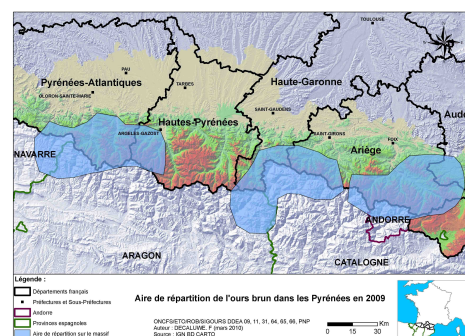


Cannelle et Pyren en 1995 - © Camarra ONCFS-ETO



Crotte d'ours –
© Touchet ONCFS-ETO

Piste d'ours dans la neige
© Decaluwe ONCFS-ETO



Aire de répartition de l'espèce sur le massif pyrénéen en 2009



Griffades d'ours - © Touchet ONCFS-ETO

Menaces et cause de régression : L'espèce a été chassée en France jusqu'en 1957. En 1962 les battues administratives sont interdites et l'espèce est protégée en 1981. Les primes liées à l'abattage d'un animal ont causé sa disparition du territoire et dès les années 30 seul le massif pyrénéen abrite encore une petite population. La modification du milieu montagnard, le petit nombre de femelles adultes vivantes dans les années 80 et 90 et la lente dynamique de population liée à l'espèce ont provoqué une chute des effectifs. Les mesures de protection ont tardé et le dernier ours brun disparaît des Pyrénées centrales à la fin des années 80. Il ne reste plus alors que 5 à 6 animaux dans les Pyrénées occidentales en 1995. La destruction directe d'animaux adultes et notamment de femelles lors d'actions de chasse (1994, 1997, 2004) ou d'accidents (2006, 2007) nuit beaucoup à la dynamique de la population.

Actions déjà réalisées :

- 1988 : directive interministérielle *Actions nationales et locales pour la restauration de l'ours des Pyrénées*
- 1993-97 : le programme LIFE franco-espagnol « conservation des vertébrés menacés des Pyrénées » aboutit au lâcher de 3 ours dans les Pyrénées centrales (2 femelles en 1996 et 1 mâle en 1997)
- 1997-2000 : second programme LIFE, exclusivement dans les Pyrénées centrales
- 2006-2009 : « Plan de restauration et de conservation de l'ours brun dans les Pyrénées françaises », 5 ours sont lâchés dans les Pyrénées centrales en 2006 (4 femelles et 1 mâle).
- 2007 Transfert au ministère en charge de l'agriculture des aides directes à la gestion pastorale dans le cadre du Plan de Soutien à l'Economie AgroSylvo Pastorale financé par le FEADER
- 2008 Création du Groupe National Ours de concertation sur la poursuite de la politique de conservation.

Volet Ours Brun de la SPVB

Sur la base des propositions émises par les différents ateliers de travail du Groupe National Ours, le volet ours de la stratégie affiche pour principe général le partage des espaces pyrénéens entre les activités humaines et la présence de l'ours

Ces orientations s'articulent autour des principes suivants :

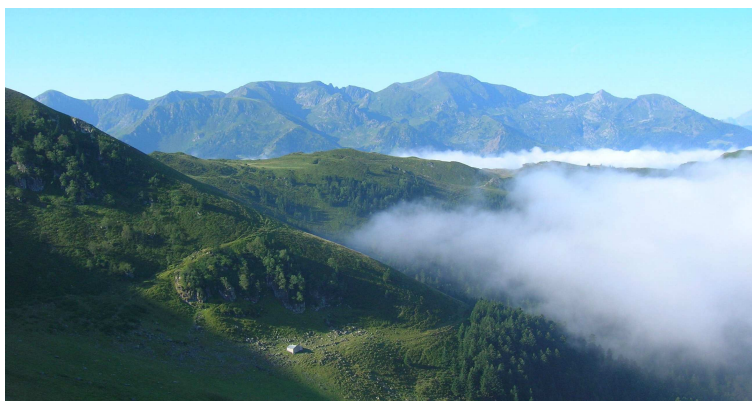
- conserver une population viable par croît interne,
- évaluation annuelle de la population et des conditions de maintien de la population,
- remplacement des individus morts accidentellement,
- protocole de retrait des animaux à problème, sur la base d'une définition arrêtée en concertation avec le comité de suivi de la SPVB.



Tanière d'ours - © Pauly ONCFS-ETO



Palouma en 2006 - © Cabal ONCFS-ETO



Habitat naturel de l'ours (Fos- 31) - © Touchet ONCFS-ETO



Couche d'ours - © Dejean ONCFS-ETO